

Prévention des déchets

L'Agglomération Cannes Lérins installe un filet de rétention des déchets innovant en un lieu stratégique

La protection de la Méditerranée est une priorité pour l'Agglomération Cannes Lérins. Pour cela, elle déploie des solutions concrètes et innovantes. La dernière en date est la pose cet été d'un nouveau filet à haute capacité de filtration, au droit de l'impasse le Goff, dans le Vallon de la Foux, à Cannes. Ce dispositif limite de façon très significative les déchets solides (plastique, verre, aluminium, mégots de cigarettes, etc.) transportés par les eaux pluviales. Généralement installé à l'exutoire d'une canalisation d'un port ou d'une plage, c'est la première fois que ce type de filet se trouve dans un vallon. Sa grande innovation réside également dans la capacité de l'infrastructure à se « coucher » lors de fortes intempéries afin de ne pas obstruer le passage de l'eau, réduisant ainsi fortement le risque d'inondation. Le lieu d'installation a été dûment choisi : le Vallon de la Foux est un des principaux vallons d'acheminement des eaux pluviales de notre bassin de vie, partant du Cannet et passant par le quartier de République. Le cours d'eau avait vivement été touché lors des inondations du 3 octobre 2015.



Présentation du nouveau filet de rétention des déchets par David Lisnard © Mairie de Cannes

« Ce nouveau dispositif est à la croisée de deux de nos priorités que sont la protection de la Méditerranée et la lutte contre les inondations. Il témoigne des politiques fortes et souvent même liées que nous menons pour l'une et l'autre. 80 % des déchets en mer proviennent de la terre, c'est pourquoi nous les stoppons et les récupérons en amont. Désormais, nous innovons encore en installant un filet de rétention des déchets dans le Vallon de la Foux. En outre, la structure réagit de façon autonome aux fortes pluies en s'abaissant pour ne pas devenir un piège à embâcles. C'est la première fois en France que ce type de dispositif est expérimenté ».

David Lisnard, président de l'Agglomération Cannes Lérins et maire de Cannes

Préserver les eaux du bassin de vie cannois

L'Agglomération Cannes Lérins a installé cet été un **filet de récupération des macros et micro-déchets** à l'impasse le Goff dans le Vallon de la Foux à l'Est de Cannes. Ce dispositif, d'un montant de 27 500 € T.T.C., **capte les rejets solides** comme les plastiques, le verre et même les mégots de cigarette afin qu'ils ne polluent pas la Méditerranée. Fabriquée **sur-mesure** par l'entreprise mandolocienne Pollustock, la structure est **adaptée à son milieu naturel** notamment en cas de fortes intempéries. Elle est ainsi capable de **s'abaisser mécaniquement pour laisser l'eau s'écouler** normalement sans l'obstruer et risquer de créer une surverse.

Une opération concrète pilotée par l'Agglomération Cannes Lérins, qui s'inscrit dans le **programme de préservation de la qualité des cours d'eau et des eaux de baignade**. Les objectifs de cette action sont doubles :

- **renforcer la préservation du patrimoine naturel par la récupération des déchets**, avant qu'ils n'arrivent en mer. Ce dispositif complète ainsi les opérations d'entretien et de sensibilisation d'ores et déjà engagées, en amont du milieu marin, sur la partie terrestre du bassin de vie. Pour rappel, depuis la prise de compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) par l'Agglomération Cannes Lérins en juin 2016, **plus de 1 446 165 m² de cours d'eau et vallons publics ont été débroussaillés et plus de 171 tonnes de macro déchets ont été retirées sur le territoire** ;
- **acquérir, empiriquement, une connaissance fine de la nature et du volume des déchets collectés**, en vue d'optimiser les équipements et dispositifs anti-déchets existants et à venir sur les communes de l'Agglomération Cannes Lérins.

Depuis janvier 2020, **une trentaine de filets de rétention ont été installés** à Mandelieu-La Napoule, Cannes et Théoule-sur-Mer aux extrémités des canalisations d'eaux pluviales. A ce jour, **1,8 tonne de déchets secs** (emballages plastiques, métalliques, cartonnés et papiers) a été collectée sur l'ensemble du territoire.



En parallèle de ces solutions innovantes, la **sensibilisation notamment des scolaires et la lutte contre l'incivisme**, font aussi partie d'un dispositif global qui vise à éviter que la mer ne soit polluée. Cela s'est notamment traduit par le déploiement depuis 2018 de **800 plaques signalétiques « Ici commence la mer »**, initiative dupliquée dans plus de 50 communes françaises et européennes, qui permet de réduire en amont les déchets en mer. Enfin, depuis le 1er juin 2019, **les kiosques de restauration se sont engagés à ne plus utiliser de vaisselle en plastique jetable**.